

Déclaration relative aux principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Vontobel

30 juin 2026

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Résumé | 3 |
| 1. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité | 5 |
| 2. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité | 12 |
| 2.1. Méthodologie visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité | 12 |
| 2.1.1. Armes controversées (indicateur PAI 1.14) | 12 |
| 2.1.2. Controverses critiques et violations de normes internationales (indicateurs PAI 1.10 et 3.14) | 13 |
| 2.2. Responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques | 13 |
| 2.3. Sources des données et marge d'erreur associée | 13 |
| 3. Politiques d'engagement | 14 |
| 4. Références à des normes internationales | 15 |
| 5. Comparaison historique | 15 |

Acteur des marchés financiers: Vontobel Holding AG (identifiant d'entité juridique: 529900G69W5VR3DDPW23)

Résumé

Vontobel Holding AG prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration constitue la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des filiales suivantes de Vontobel Holding AG:

| Acteurs des marchés financiers entrant dans le champ d'application du règlement SFDR: | Identifiant d'entité juridique |
|--|---------------------------------------|
| Bank Vontobel AG | 549300L7V4MGECYRM576 |
| Bank Vontobel Europe AG | 529900KKJ9XOK6WO4426 |
| Vontobel Asset Management S.A. | 529900LO1T9ADP03SQ41 |
| Vontobel Asset Management S.A., succursale de Milan | - |
| Vontobel Wealth Management SIM S.p.A. | 815600EEA65C5119FF38 |
| Acteurs des marchés financiers n'entrant pas dans le champ d'application du règlement SFDR: | |
| Vontobel Asset Management AG | 549300FM29R281J1VG65 |
| TwentyFour Asset Management LLP | R7PBZAZDQSEPFEF1VM14 |
| Vontobel Asset Management Inc. | 529900PRE50EJ9PW6187 |
| Vontobel Swiss Financial Advisers AG | 67FTM1PK7URN4JC4C454 |
| Vontobel. (Hong Kong) Ltd. | 529900RXGFTT3SZOTG70 |
| Vontobel Asset Management Australia Pty. Limited | 529900386ZA62ZNOWW30 |

Le présent document fournit des informations ayant trait aux objectifs réglementaires requis par le règlement (UE) 2019/2088 (règlement «SFDR») et spécifiés par l'article 4 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission («regulatory technical standards (normes techniques de réglementation) du règlement SFDR» ou «RTS du règlement SFDR») quant à la manière dont les entités juridiques de Vontobel («Vontobel») énumérées ci-dessus prennent en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans les décisions d'investissement. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Vontobel applique une approche active de gestion d'actifs multi-boutique, dans le cadre de laquelle chaque boutique opérant au sein de Vontobel module sa stratégie d'investissement et son approche ESG (environnement, social et gouvernance) de manière indépendante en fonction des exigences des classes d'actifs dans lesquelles elle investit et de sa propre stratégie de durabilité. Le degré de prise en compte des PAI ainsi que la manière dont elles le sont dépendent de facteurs tels que la stratégie d'investissement et la disponibilité de

données fiables. L'approche appliquée pour prendre en compte les PAI dépend de la nature de l'indicateur, ainsi que du contexte spécifique de l'investissement étant à l'origine de l'incidence négative.

L'indicateur PAI 1.14 (veuillez vous reporter au tableau ci-dessous) est pris en compte pour tous les produits financiers en excluant les sociétés bénéficiaires d'investissements impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, fragments indétectables, armes incendiaires et armes à laser aveuglantes). De plus, les indicateurs PAI 1.10 et 3.14 font l'objet d'un suivi afin de limiter l'exposition aux entreprises qui enfreignent le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour les autres indicateurs, Vontobel ne fixe pas d'objectifs spécifiques. Les variations annuelles de ces indicateurs résultent principalement de mouvements de marché des actifs sous-jacents, d'ajustements méthodologiques par notre fournisseur de données ou de changements dans la couverture des données.

Sauf indication contraire figurant dans la documentation juridique du produit, pour les produits financiers entrant dans le champ d'application du règlement SFDR, Vontobel rend compte des indicateurs PAI pris en compte dans les rapports périodiques des produits financiers. Vontobel prend en considération les informations communiquées par des investissements collectifs tiers, lesquelles peuvent être limitées, de sorte que la capacité de Vontobel à prendre en compte les PAI pour des investissements réalisés dans des investissements collectifs tiers peut être limitée. Le cas échéant, les PAI sont hiérarchisées en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du produit financier.

La documentation précontractuelle pour les produits financiers dont les stratégies d'investissement sont conçues pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8 SFDR) pour lesquels l'objectif d'investissement réside dans l'investissement durable (art. 9 SFDR) peut contenir des informations supplémentaires sur la manière dont ces produits financiers prennent en compte les PAI de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

L'efficacité de la méthodologie de Vontobel pour prendre en compte l'exposition aux PAI est subordonnée au fait de disposer de données présentant une qualité adéquate et d'une couverture des données qui soit suffisante. Vontobel se procure les éléments de mesure nécessaires des PAI auprès de fournisseurs de données tiers et peut, le cas échéant, utiliser des sources exclusives pour prendre en compte les incidences négatives au niveau des produits financiers. Les sources de données comprennent des fournisseurs de données tiers, des alertes d'actualité et les émetteurs eux-mêmes. Lorsqu'aucune donnée fiable de tiers n'est disponible, Vontobel est susceptible de procéder à des estimations ou de formuler des hypothèses raisonnables.

Lorsque Vontobel identifie un investissement comme présentant une incidence critique et gérée de manière médiocre dans l'un des principaux domaines d'incidences négatives pris en compte, et qu'aucun signe de mesure corrective ou d'amélioration n'a été observé, une mesure doit alors être prise par Vontobel. Les mécanismes d'action peuvent, le cas échéant, comprendre l'exclusion, l'actionnariat actif (vote et/ou engagement), le tilting ou l'évaluation et le suivi continu de l'émetteur («intégration ESG»).

Les chiffres des PAI figurant dans la section 1 ci-après se fondent sur les données de MSCI ESG Research LLC¹ («MSCI») et se rapportent à tous les investissements effectués par Vontobel, que ceux-ci prennent ou non en compte les PAI dans les décisions d'investissement. La description des mesures prises dans le tableau de la section 1 se réfère aux mesures prises pour les produits financiers en tenant compte de ces PAI.

¹ MSCI ESG Research LLC est une filiale de MSCI Inc. Voir <https://www.msci.com/notice-and-disclaimer-for-reporting-licenses>.

1. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés bénéficiaires d'investissements | | | | | | | | |
|---|---|---|---|-------------------|-------------------|---------------|---|--|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences [2025] | Incidences [2024] | Incidences [2023] | Incidences [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante | |
| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT | | | | | | | | |
| Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 (tCO2e) | 3 957 358,29 | 3 727 802,45 | 3 594 836,89 | 3 933 097,36 | <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif spécifique en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité. Les variations annuelles des indicateurs résultent principalement de mouvements de marché des actifs sous-jacents, d'ajustements méthodologiques chez notre fournisseur de données ou de changements dans la couverture des données. Ces facteurs limitent la comparabilité directe d'une année à l'autre.</p> <p>Un ajustement méthodologique effectué par notre fournisseur de données explique en partie les variations observées dans les indicateurs PAI 1.2 et 1.3. Pour de plus amples informations, se référer à la section 5.</p> | <p>Certaines ou toutes les mesures suivantes ont été prises pour certains produits financiers conformément à l'article 8 SFDR et à l'article 9 SFDR en relation avec l'indicateur PAI correspondant:</p> <p>actionnariat actif, tilting, intégration ESG, exclusion.</p> <p>Il est également prévu que ces mesures soient prises au cours de la période de référence suivante.</p> <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif général en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité pour la période de référence suivante. Les objectifs fixés au niveau de chaque produit financier restent inchangés.</p> |
| | | Émissions de GES de niveau 2 (tCO2e) | 1 266 136,12 | 1 228 036,74 | 1 084 093,90 | 1 012 959,33 | | |
| | | Émissions de GES de niveau 3 (tCO2e) | 36 544 795,85 | 31 302 594,72 | 30 313 895,00 | 24 600 745,89 | | |
| | | Émissions totales de GES (tCO2e) | 41 534 997,66 | 36 254 704,77 | 34 992 494,31 | 29 546 789,74 | | |
| | | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone (tCO2e par million d'euros investi) | 261,69 | 234,87 | 256,72 | | |
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements (tCO2e par million d'euros de chiffre d'affaires) | 418,19 | 475,45 | 548,05 | 589,78 | | |
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (%) | 4,98 % | 4,43 % | 4,53 % | 4,13 % | | |

| | | | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|---|--|
| 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (%) | 49,93 % | 48,26 % | 45,20 % | 50,79 % | Vontobel n'a pas fixé d'objectif spécifique en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité. Les variations annuelles des indicateurs résultent principalement de mouvements de marché des actifs sous-jacents, d'ajustements méthodologiques chez notre fournisseur de données ou de changements dans la couverture des données. Ces facteurs limitent la comparabilité directe d'une année à l'autre. | <p>Veillez noter que les chiffres publiés dans les colonnes «Incidences» le sont sur la base du mieux des possibilités (best effort) et que, actuellement, pour ces indicateurs PAI, la disponibilité et/ou la qualité des données sont limitées. Vontobel surveille la disponibilité et la qualité des données pour les PAI et peut prendre en compte les données disponibles lors de l'évaluation des risques et des opportunités d'investissement.</p> <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif général en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité pour la prochaine période de référence. Les objectifs fixés au niveau de chaque produit financier restent inchangés.</p> |
| 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | <p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh / million d'euros de chiffre d'affaires)</p> <p>Secteurs NACE:²</p> <p>A: agriculture, sylviculture et pêche</p> <p>B: industries extractives</p> <p>C: industrie manufacturière</p> <p>D: production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</p> <p>E: production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution</p> <p>F: construction</p> <p>G: commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles</p> <p>H: transports et entreposage</p> <p>L: activités immobilières</p> | A: 2,92 B: 0,89 C: 0,20 D: 2,26 E: 0,90 F: 0,05 G: 0,07 H: 0,93 L: 0,15 | A: 0,21 B: 0,96 C: 0,17 D: 2,54 E: 0,89 F: 0,03 G: 0,04 H: 0,76 L: 0,13 | A: 0,79 B: 2,27 C: 0,30 D: 3,05 E: 3,61 F: 0,00 G: 0,02 H: 0,94 L: 0,13 | A: 0,94 B: 2,66 C: 0,25 D: 3,79 E: 1,28 F: 0,00 G: 0,01 H: 1,60 L: 0,11 | <p>Des ajustements méthodologiques effectués par notre fournisseur de données expliquent en partie les variations observées dans les indicateurs PAI 1.5 et 1.6.</p> <p>Les chiffres présentés pour l'indicateur PAI 1.6 peuvent être faussés en raison du faible nombre d'entreprises dans certains secteurs NACE.</p> | |

² NACE: Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.

| | | | | | | | | |
|---------------------|---|---|--------|--------|--------|--------|--|--|
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (%) | 7,48 % | 6,62 % | 0,04 % | 0,01 % | <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif spécifique en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité. Les variations annuelles des indicateurs résultent principalement de mouvements de marché des actifs sous-jacents, d'ajustements méthodologiques chez notre fournisseur de données ou de changements dans la couverture des données. Ces facteurs limitent la comparabilité directe d'une année à l'autre.</p> <p>Des ajustements méthodologiques effectués par notre fournisseur de données expliquent en partie les variations observées dans les indicateurs PAI 1.7 à 1.9.</p> <p>La couverture des données pour l'indicateur PAI 1.8 est inférieure à 10 %.</p> | <p>Certaines ou toutes les mesures suivantes ont été prises pour certains produits financiers conformément à l'article 8 SFDR et à l'article 9 SFDR en relation avec l'indicateur PAI correspondant:</p> <p>actionnariat actif, tilting, intégration ESG, exclusion.</p> <p>Il est également prévu que ces mesures soient prises au cours de la période de référence suivante.</p> <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif général en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité pour la période de référence suivante. Les objectifs fixés au niveau de chaque produit financier restent inchangés.</p> |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée (tonnes métriques / million d'euros investi) | 0,00 | 0,00 | 0,47 | 0,79 | <p>La couverture des données pour l'indicateur PAI 1.8 est inférieure à 10 %.</p> | <p>Veillez noter que les chiffres publiés dans les colonnes «Incidences» le sont sur la base du mieux des possibilités (best effort) et que, actuellement, pour ces indicateurs PAI, la disponibilité et/ou la qualité des données sont limitées. Vontobel surveille la disponibilité et la qualité des données pour les PAI et peut prendre en compte les données disponibles lors de l'évaluation des risques et des opportunités d'investissement.</p> |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (tonnes métriques / million d'euros investi) | 1,39 | 1,17 | 1,41 | 0,10 | | <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif général en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité pour la période de référence suivante. Les objectifs fixés au niveau de chaque produit financier restent inchangés.</p> |

| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | | |
|---|--|---|---------|--------|---------|---------|--|
| Questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%) | 0,15 % | 0,23 % | 0,51 % | 0,62 % | <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif spécifique en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité. Les variations annuelles des indicateurs résultent principalement de mouvements de marché des actifs sous-jacents, d'ajustements méthodologiques chez notre fournisseur de données ou de changements dans la couverture des données. Ces facteurs limitent la comparabilité directe d'une année à l'autre.</p> <p>Vontobel vise à investir dans des sociétés qui respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Si une société est identifiée comme potentiellement non conforme par notre processus de sélection, nous menons une évaluation interne et des mesures peuvent être envisagées.</p> <p>Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section 2.1.2.</p> |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (%) | 1,39 % | 1,30 % | 42,58 % | 46,96 % | <p>En ce qui concerne l'indicateur PAI 1.10, Vontobel limite son exposition aux entreprises qui enfreignent les normes internationalement reconnues.</p> <p>Des ajustements méthodologiques effectués par notre fournisseur de données expliquent en partie les variations observées dans les indicateurs PAI 1.11 et 1.12.</p> <p>Certaines ou toutes les mesures suivantes ont été prises pour certains produits financiers conformément à l'article 8 SFDR et à l'article 9 SFDR en relation avec l'indicateur PAI correspondant:</p> <p>actionnariat actif, tilting, intégration ESG, exclusion.</p> <p>Il est également prévu que ces mesures soient prises au cours de la période de référence suivante.</p> <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif général en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité pour la période de référence suivante. Les objectifs fixés au niveau de chaque produit financier restent inchangés.</p> |
| | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (ratio en %) | 11,77 % | 7,06 % | 3,03 % | 2,29 % | <p>Veillez noter que les chiffres publiés dans les colonnes «Incidences» le sont sur la base du mieux des possibilités (best effort) et que, actuellement, pour cet indicateur PAI, la disponibilité et/ou la qualité des données sont limitées. Vontobel surveille la disponibilité et la qualité des données pour les PAI et peut prendre en compte les données disponibles lors de l'évaluation des risques et des opportunités d'investissement.</p> <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif général en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité pour la période de référence suivante. Les objectifs fixés au niveau de chaque produit financier restent inchangés.</p> |

| | | | | | | | | |
|--|---|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|---|---|
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (ratio en %) | 44,39 % | 42,52 % | 40,63 % | 38,08 % | Vontobel n'a pas fixé d'objectif spécifique en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité. Les variations annuelles des indicateurs résultent principalement de mouvements de marché des actifs sous-jacents, d'ajustements méthodologiques chez notre fournisseur de données ou de changements dans la couverture des données. Ces facteurs limitent la comparabilité directe d'une année à l'autre. | Certaines ou toutes les mesures suivantes ont été prises pour certains produits financiers conformément à l'article 8 SFDR et à l'article 9 SFDR en relation avec l'indicateur PAI correspondant: actionnariat actif, tilting, intégration ESG, exclusion. Il est également prévu que ces mesures soient prises au cours de la période de référence suivante. Vontobel n'a pas fixé d'objectif général en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité pour la période de référence suivante. Les objectifs fixés au niveau de chaque produit financier restent inchangés. |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (%) | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | Vontobel exclut les armes controversées. | Vontobel a l'intention de maintenir à 0 % la part des investissements dans des sociétés impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées au cours de la prochaine période de référence. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section 2.1.1. |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux | | | | | | | | |
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Incidences [2025] | Incidences [2024] | Incidences [2023] | Incidences [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Environnement | 15. Intensité de GES | Intensité de GES des pays d'investissement (tCO2e par million d'euros de PIB) | 19,32 | 18,99 | 24,73 | 25,29 | Vontobel n'a pas fixé d'objectif spécifique en ce qui concerne les indicateurs | Certaines ou toutes les mesures suivantes ont été prises pour certains produits financiers conformément à l'article 8 SFDR et à |

| | | | | | | | | |
|---------------|--|--|----------------|----------------|----------------|----------------|--|--|
| Social | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (nombre et pourcentage des pays d'investissements) | 5,00 3,86 % | 5,75 4,53 % | 5,25 4,27 % | 6,50 5,36 % | d'incidences négatives sur la durabilité. Les variations annuelles des indicateurs résultent principalement de mouvements de marché des actifs sous-jacents, d'ajustements méthodologiques chez notre fournisseur de données ou de changements dans la couverture des données. Ces facteurs limitent la comparabilité directe d'une année à l'autre. Un ajustement méthodologique effectué par notre fournisseur de données explique en partie les variations observées dans l' indicateur PAI 1.16 . Pour de plus amples informations, se référer à la section 5. | l'article 9 SFDR en relation avec l'indicateur PAI correspondant: actionariat actif, tilting, intégration ESG, exclusion. Il est également prévu que ces mesures soient prises au cours de la période de référence suivante. Vontobel n'a pas fixé d'objectif général en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité pour la prochaine période de référence. |
|---------------|--|--|----------------|----------------|----------------|----------------|--|--|

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences [2025] | Incidences [2024] | Incidences [2023] | Incidences [2022] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|--|
| Combustibles fossiles | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | Non applicable compte tenu de l'univers d'investissement de nos produits financiers. |
| Efficacité énergétique | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | n/a | n/a | n/a | n/a | | |

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

| | | |
|---|---|-------------------|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Incidence négative sur les facteurs de durabilité (en termes qualitatifs ou quantitatifs) | Élément de mesure |
|---|---|-------------------|

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés bénéficiaires d'investissements

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

| | | | | | | | | |
|--|--|---|-----------|-----------|-----------|-----------|--|--|
| Eau, déchets et autres matières | 14. Espèces naturelles et aires protégées | <p>1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées (%)</p> <p>2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée (absolu)</p> | 1. 2,90 % | 1. 5,26 % | 1. 3,43 % | 1. 2,12 % | <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif spécifique en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité. Les variations annuelles des indicateurs résultent principalement de mouvements de marché des actifs sous-jacents, d'ajustements méthodologiques chez notre fournisseur de données ou de changements dans la couverture des données. Ces facteurs limitent la comparabilité directe d'une année à l'autre.</p> | <p>Veillez noter que les chiffres publiés dans les colonnes « Incidences » le sont sur la base du mieux des possibilités (best effort) et que, actuellement, pour cet indicateur PAI, la disponibilité et/ou la qualité des données sont limitées. Vontobel surveille la disponibilité et la qualité des données pour les PAI et peut prendre en compte les données disponibles lors de l'évaluation des risques et des opportunités d'investissement.</p> <p>Vontobel n'a pas fixé d'objectif général en ce qui concerne les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité pour la période de référence suivante. Les objectifs fixés au niveau de chaque produit financier restent inchangés.</p> |
|--|--|---|-----------|-----------|-----------|-----------|--|--|

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Incidence négative sur les facteurs de durabilité (en termes qualitatifs ou quantitatifs) | Élément de mesure |
|---|---|-------------------|
|---|---|-------------------|

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés bénéficiaires d'investissements

| | | | | | | | | |
|--------------------------|---|--|------|------|------|------|--|---|
| Droits de l'homme | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée (absolu) | 0,04 | 0,03 | 0,02 | 0,01 | <p>Vontobel limite son exposition aux entreprises qui enfreignent les normes internationalement reconnues.</p> | <p>Vontobel vise à investir dans des sociétés qui respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Si une société est identifiée comme potentiellement non conforme par notre processus de sélection, nous menons une évaluation interne et des mesures peuvent être envisagées.</p> <p>Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section 2.1.2.</p> |
|--------------------------|---|--|------|------|------|------|--|---|

2. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La Politique d'investissement et de conseil ESG de Vontobel détaille la manière dont Vontobel intègre les risques de durabilité et les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Elle explique notamment notre structure de gouvernance et les responsabilités en matière de mise en œuvre de cette politique au sein de nos divisions opérationnelles.

Elle se fonde sur des normes internationalement reconnues en matière de due diligence et de communication d'informations, en particulier sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Vontobel se conforme en outre aux normes volontaires applicables en matière de due diligence et de communication d'informations, y compris aux principes du Pacte mondial des Nations unies et au cadre de reporting de développement durable de la GRI. Des règles locales peuvent s'appliquer le cas échéant.

Cette politique reflète l'approche actuelle de Vontobel, et Vontobel estime que cette politique évoluera au fil du temps afin de refléter les évolutions susceptibles de modifier les pratiques commerciales, les structures commerciales, la technologie et la loi. Cette politique est réexaminée au moins une fois par an. La dernière itération de cette politique a été approuvée par le comité exécutif de Vontobel Holding AG en août 2025 et est disponible à l'adresse suivante: <https://am.vontobel.com/en/esg-investing>.

2.1. Méthodologie visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Vontobel applique une approche active de gestion d'actifs multi-boutique, dans le cadre de laquelle chaque boutique opérant au sein de Vontobel module son approche d'investissement et ESG de manière indépendante en fonction des exigences des classes d'actifs dans lesquelles elle investit et de sa propre stratégie de durabilité. Le degré de prise en compte des PAI ainsi que la manière dont elles le sont dépendent de facteurs tels que la stratégie d'investissement et la disponibilité de données fiables. L'approche appliquée pour prendre en compte les PAI dépend de la nature de l'indicateur, ainsi que du contexte spécifique de l'investissement étant à l'origine de l'incidence négative.

Sauf indication contraire figurant dans la documentation juridique du produit, pour les produits financiers entrant dans le champ d'application du règlement SFDR, Vontobel rend compte des indicateurs PAI pris en compte dans les rapports périodiques des produits financiers. Vontobel prend en considération les informations communiquées par des investissements collectifs tiers, lesquelles peuvent être limitées, de sorte que la capacité de Vontobel à prendre en compte les PAI pour des investissements réalisés dans des investissements collectifs tiers peut être limitée. Le cas échéant, les PAI sont hiérarchisées en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du produit financier.

La documentation précontractuelle pour les produits financiers dont les stratégies d'investissement sont conçues pour promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales (art. 8 SFDR) pour lesquels l'objectif d'investissement réside dans l'investissement durable (art. 9 SFDR) peut contenir des informations supplémentaires sur la manière dont ces produits financiers prennent en compte les PAI de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Comme norme minimale applicable à tous les produits financiers, Vontobel privilégie l'exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication d'armes controversées (indicateur PAI 1.14) et limite son exposition aux entreprises qui enfreignent les normes internationalement reconnues telles que le Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (indicateurs PAI 1.10 et 3.14).

2.1.1. Armes controversées (indicateur PAI 1.14)

Vontobel interdit les investissements dans les fabricants/producteurs d'armes controversées. Vontobel considère les types d'armes suivants comme des armes controversées:

- les mines antipersonnel (Traité d'Ottawa, 1997)
 - les armes à sous-munitions (Convention sur les armes à sous-munitions, 2008)
 - les armes chimiques (Convention sur les armes chimiques, 1997)
 - les armes biologiques (Convention sur les armes biologiques, 1975)
 - les fragments non détectables (Protocole I de la Convention sur certaines armes classiques, 1980)
 - les armes incendiaires (Protocole III de la Convention sur certaines armes classiques, 1980), et
-

- les armes à laser aveuglantes (Protocole IV de la Convention sur certaines armes classiques, 1980)

La liste des sociétés interdites est mise à la disposition de l'ensemble du personnel responsable des investissements par l'équipe Corporate Responsibility de Vontobel, et ce, sur une base trimestrielle.

2.1.2. Controverses critiques et violations de normes internationales (indicateurs PAI 1.10 et 3.14)

Les controverses critiques et les violations de normes internationales (collectivement désignées «événements ESG critiques») sont souvent liées aux principales incidences négatives en matière de durabilité, tels qu'une incidence négative significative sur l'environnement, le travail forcé ou le travail des enfants. Ces cas peuvent en outre mettre en évidence le caractère insuffisant de la gestion des risques de durabilité mise en œuvre par une société ou un gouvernement et le caractère excessif d'un préjudice d'ordre sociétal ou environnemental, ce qui dépasse la tolérance de nombreux investisseurs et parties prenantes de Vontobel.

Pour identifier des événements ESG critiques potentiels (PCEE) et en assurer le suivi, les équipes d'investissement de Vontobel s'appuient sur les données ESG et les méthodologies d'évaluation fournies par des fournisseurs externes de données ESG tels que MSCI ou Sustainalytics. La méthodologie d'évaluation ESG de ces fournisseurs prend généralement en compte les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les conventions fondamentales de l'OIT et le Pacte mondial des Nations unies (UNGC). Cette méthodologie se concentre sur la gravité – définie par la nature et l'ampleur de l'incidence présumée – et prend également en compte le rôle de l'entreprise ainsi que le statut du cas. Une description complète de la méthodologie de chaque agence de notation des critères ESG est disponible sur les pages Web respectives de ces agences.

Les données obtenues auprès de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'évaluation erronée d'un titre ou d'un émetteur constitue donc un risque concret susceptible d'entraîner l'inclusion ou l'exclusion à tort d'un titre.

Pour bien comprendre l'incidence et la validité des PCEE, les équipes d'investissement mènent leurs propres recherches afin d'évaluer leur incidence sur le portefeuille concerné et sur les parties prenantes au sens large. Des titres d'émetteurs seront exclus au cas où Vontobel confirmerait des événements ESG critiques et déterminerait que les activités de l'émetteur causent un préjudice excessif à la société ou à l'environnement, par exemple en violant les normes et standards internationaux mentionnés ci-dessus, ou en raison d'une implication dans des controverses critiques, y compris celles liées à des questions de gouvernance.

Toutefois, Vontobel reconnaît que l'exclusion de ces émetteurs n'est pas toujours la meilleure approche pour atténuer les incidences négatives de leurs activités. Dans ces cas, Vontobel surveillera ces émetteurs si des progrès raisonnables lui semblent pouvoir être réalisés, par exemple par le biais d'activités d'actionnariat actif. Pour plus de détails, se référer à la section 3.

2.2. Responsabilité de la mise en œuvre de ces politiques

La gestion de solutions d'investissement prenant en compte les PAI au sein des entités juridiques de Vontobel incombe à des gestionnaires d'investissement dédiés opérant sur la base de leurs approches et processus d'investissement spécifiques, en se fondant notamment sur l'évaluation et le suivi continu de facteurs ESG dans les cadres de risque et d'investissement définis par leurs soins. Gestionnaire d'actifs actif multi-boutique, chaque boutique module son approche d'investissement et ESG de manière indépendante en fonction des exigences des classes d'actifs dans lesquelles elle investit et de sa propre stratégie de durabilité.

2.3. Sources des données et marge d'erreur associée

Les équipes d'investissement de Vontobel ont recours à un large éventail de sources de données. Vontobel ne se fonde pas sur une seule et unique source d'information et s'efforce de dresser un tableau global des tendances et des sociétés. En plus de données directement mises à disposition par les émetteurs et d'autres données librement accessibles au public, Vontobel prend en compte des données provenant de différentes sources, notamment de grands fournisseurs de données ESG, tels que MSCI ou Sustainalytics, mais également des informations provenant de services de courtage sell-side. Lorsque le groupe Vontobel identifie un besoin, il peut alors faire appel à un fournisseur de données ESG local ou spécialisé afin d'améliorer ainsi la compréhension de ce besoin. Le fournisseur de données actuellement sélectionné pour le calcul des indicateurs PAI est MSCI.

Il se peut, dans certains cas, que les informations relatives à un indicateur se révèlent insuffisantes. Les recherches factuelles peuvent ainsi être menées directement par des spécialistes en investissement et des analystes ESG de Vontobel. Cela implique de solliciter activement des informations sur des aspects relatifs aux critères ESG, soit lorsqu'il apparaît que ces informations ne sont pas du tout disponibles, soit lorsque des informations insuffisantes ont été fournies en réponse aux questions de Vontobel. Les données obtenues auprès de MSCI ou de sociétés peuvent être incomplètes, inexactes ou, dans certains cas, ne pas être disponibles. L'évaluation erronée d'un titre ou d'un émetteur constitue par conséquent un risque concret susceptible d'entraîner l'inclusion ou l'exclusion à tort d'un titre.

3. Politiques d'engagement

Vontobel considère l'engagement comme un élément important de ses activités d'investissement. Vontobel a tout à la fois recours à des engagements directs, menés sous la houlette de professionnels de Vontobel spécialisés dans l'investissement et les critères ESG, et à des engagements indirects, via des fournisseurs professionnels de services de vote par procuration et d'engagement (agents mandataires).

Vontobel mise sur le contact direct entre les équipes de direction des sociétés bénéficiaires d'investissements et les professionnels de l'investissement, tels que les gestionnaires de portefeuille et les analystes qui ont une connaissance et une compréhension expertes spécifiques du contexte dans lequel la société a été sélectionnée en tant qu'investissement. C'est pour cette raison que Vontobel ne dispose pas d'une équipe d'engagement agissant au niveau du groupe en formulant un plan d'engagement pour certaines incidences négatives causées par les investissements faits par le groupe. Les gestionnaires d'investissement et les sociétés de gestion peuvent être soutenus par des agents mandataires dans leurs activités d'engagement et dans leurs processus de prise de décision.

Les raisons de s'engager auprès d'une société bénéficiaire d'investissements peuvent notamment résider dans les éléments suivants: stratégie commerciale, questions ayant trait à la gouvernance d'entreprise, modification de la structure du capital, questions ayant trait à la rémunération ainsi que risques environnementaux et sociaux identifiés.

L'engagement comprend la mise en œuvre d'une communication permanente entre l'équipe en charge de l'investissement et/ou l'agent mandataire et les équipes de direction des sociétés bénéficiaires d'investissements. Cet engagement peut consister en des mises à jour continues et en des remises en question du modèle commercial actuel et futur, ou encore en des échanges sur des questions spécifiques pouvant porter sur des aspects ESG, tels que les PAI dont la société bénéficiaire d'investissements peut être à l'origine. Dans certaines circonstances, l'engagement peut se trouver renforcé par l'organisation de réunions supplémentaires avec la direction et l'ouverture d'un dialogue avec le président du conseil d'administration et les administrateurs non exécutifs. Les équipes d'investissement et/ou les analystes ESG de Vontobel (ou les agents mandataires de Vontobel) peuvent également prendre part à des plateformes d'engagement collaboratif afin d'exercer une pression d'investissement de plus grande ampleur sur certains sujets.

Lorsque ces engagements ne progressent pas dans la direction que l'équipe d'investissement estime constituer le meilleur des intérêts pour les actionnaires ou lorsque la participation au capital est insuffisante pour exercer séparément une pression efficace, d'autres options sont envisagées, notamment, mais sans s'y limiter:

- vote contre des résolutions lors de réunions des actionnaires
- collaboration avec d'autres investisseurs institutionnels; et/ou
- vente d'une partie ou de la totalité de la participation dans le cadre de la proposition de valeur de l'investissement dans son ensemble

Nos politiques en matière de vote et d'engagement fournissent des informations complémentaires sur nos processus de vote et d'engagement. Elles ne font pas explicitement référence aux indicateurs PAI tels que définis dans les normes techniques de réglementation (RTS) du règlement SFDR, et ne traitent pas non plus de leur réduction. Ces politiques sont disponibles sur notre site web: <https://am.vontobel.com/en/esg-investing>.

4. Références à des normes internationales

Société d'investissement d'envergure mondiale, Vontobel entend mettre à la disposition des investisseurs les connaissances, les outils et les options d'investissement nécessaires pour leur permettre de prendre en compte la durabilité dans la construction d'un avenir meilleur. Nous y parvenons en contribuant aux ODD des Nations unies et, depuis 2017, en nous engageant à respecter les principes du Pacte mondial des Nations unies. Le Pacte mondial des Nations unies est une initiative stratégique pour les entreprises comme Vontobel qui s'engagent à effectuer leurs activités commerciales et leurs stratégies dans le respect de dix principes universels reconnus sur les droits de l'homme, les normes du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Par le déploiement de ces efforts, nous visons à ce que l'impact que nous avons soit proportionnel à notre portée, tout en promouvant les principes essentiels de la durabilité. Outre le Pacte mondial des Nations unies, Vontobel travaille au sein d'associations sectorielles pour promouvoir les pratiques d'investissement ESG. Elle participe aussi activement à plusieurs initiatives telles que les Principes des Nations unies pour l'investissement responsable (UNPRI) ou encore le Global Impact Investing Network (GIIN). Vous trouverez un aperçu de toutes les initiatives et adhésions à l'adresse www.vontobel.com/ratings-memberships.

Vontobel utilise des scénarios climatiques prospectifs pour suivre et évaluer l'impact des risques physiques et de transition sur nos actifs sous gestion. Cette évaluation utilise le Climate Value-at-Risk (Climate VaR) de MSCI pour l'évaluation des risques physiques et de transition, qui intègre une analyse de scénarios. Les scénarios utilisés sont fournis par le Network for Greening the Financial System (NGFS) et comprennent le scénario ordonné «Net Zero 2050», le scénario désordonné «Delayed Transition» et le scénario «Hot House NDCs» basé sur les Contributions Déterminées au niveau National. Les scénarios du NGFS ont été initialement conçus et publiés en 2020 et sont mis à jour périodiquement à mesure que le NGFS publie de nouvelles versions. Vous trouverez plus d'informations sur la surveillance des risques climatiques dans le rapport de durabilité 2025 de Vontobel.

La liste ci-dessous présente une sélection des normes internationales prises en compte dans les décisions d'investissement:

- Pacte mondial des Nations unies (indicateurs PAI 1.10 et 3.14)
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (indicateurs PAI 1.10 et 3.14)
- Déclaration des droits de l'homme des Nations unies (indicateurs PAI 1.10 et 3.14)
- Convention sur les armes à sous-munitions (indicateur PAI 1.14)

Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour évaluer le respect des normes internationales, veuillez vous référer à la section 2.1. D'autres informations sur les normes sont disponibles dans notre Politique d'investissement et de conseil ESG, consultable à l'adresse <https://am.vontobel.com/en/esg-investing>.

5. Comparaison historique

À l'exception de l'indicateur PAI 1.14, Vontobel ne fixe pas d'objectif spécifique en ce qui concerne les indicateurs PAI. Les variations annuelles observées entre 2022 et 2025 résultent principalement de trois facteurs: les mouvements de marché des actifs sous-jacents, les ajustements méthodologiques apportés par notre fournisseur de données et les changements dans la couverture des données. Ces facteurs limitent la comparabilité directe d'une année à l'autre.

Entre 2022 et 2025, notre fournisseur de données a mis en œuvre plusieurs mises à jour destinées à renforcer la conformité aux exigences réglementaires et à améliorer la précision des données. Ces mises à jour comprennent:

- **2024**
 - o **Indicateurs PAI 1.5, 1.6, 1.9 et 1.12:** la méthodologie a intégré des estimations en plus des valeurs déclarées.
 - o **Indicateur PAI 1.7:** la méthodologie a intégré un éventail plus large de facteurs pour l'identification des sociétés ayant des activités qui ont un effet néfaste sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité.
-

-
- **Indicateur PAI 1.8:** afin de mieux respecter les critères réglementaires, la méthodologie n'a tenu compte que de la quantité d'émissions de polluants ou effluents réellement rejetés dans l'eau par la société.
 - **Indicateur PAI 1.11:** la méthodologie a tenu compte d'un éventail plus large de facteurs en lien avec les politiques de droits de l'homme, y compris des procédures de due diligence et des mécanismes de traitement des réclamations.

 - **Indicateur PAI 1.16:** la méthodologie a été mise à jour afin d'effectuer le calcul sur la base des pays uniques plutôt que des émetteurs uniques.
 - **Indicateurs PAI 1.2 et 1.3:** selon la méthodologie, toutes les émissions de GES de niveau 3 devaient être déclarées ou estimées pour calculer les intensités.
-

Vontobel Holding AG
Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich
Suisse
T +41 58 283 71 11, info@vontobel.com
vontobel.com